

INTRODUCTION

Section 1.—Le Canada et la guerre

Le 1er sept. 1939, lors de l'invasion de la Pologne par l'armée allemande, il fut annoncé que le Parlement était convoqué en session d'urgence pour le 7 sept. Le 3 sept., dès qu'on eut appris que le Royaume-Uni et l'Allemagne étaient en guerre, le Premier Ministre annonça que le Gouvernement recommanderait au Parlement que le Canada se range du côté de l'Angleterre; il souligna aussi les mesures déjà prises par le Gouvernement pour faire face à la situation. La loi des mesures de guerre de 1914 conférait au Gouvernement tous les pouvoirs nécessaires dans les circonstances précipitées par le déclenchement des hostilités. Le 10 sept., le Parlement s'étant assemblé et ayant agi, l'état de guerre entre le Canada et l'Allemagne fut proclamé par Sa Majesté le Roi.

Organisation générale.—Les dispositions immédiates nécessaires de l'organisation de l'effort de guerre furent prises en vertu de la loi des mesures de guerre de 1914. La milice, le service naval et les forces aériennes furent mis en service actif et certaines autres dispositions furent prises pour la défense des côtes et la sécurité intérieure. Les "Règlements de la Défense du Canada" et d'autres règlements d'urgence furent mis en vigueur et la censure fut établie.

A la session d'urgence du Parlement, des mesures furent adoptées pourvoyant financièrement au coût immédiat de la guerre et à la création, au besoin, d'un Ministère des Munitions et Approvisionnements. Ce ministère fut institué le 9 avril 1940 au moment où, par l'invasion de la Norvège par les Allemands, la guerre entrait dans une phase plus active.

Cette session extraordinaire fut suivie de plusieurs mois de ce qui pourrait s'appeler la phase d'organisation de l'activité de guerre du Canada. Il fallut songer sans tarder au moyen le plus efficace pour le Canada d'apporter sa contribution maximum à la guerre. Les autorités alliées furent consultées. Certains programmes furent énoncés et appliqués sans délai dont, entre autres, la mobilisation de deux divisions pour service outre-mer et le doublement des effectifs du service naval canadien. Sur l'avis du Royaume-Uni, des émissaires de ce pays, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande vinrent conférer avec les autorités canadiennes au sujet du Programme d'Entraînement Aérien du Commonwealth Britannique. Un accord quant aux détails de ce programme fut signé le 17 décembre 1940, alors que déjà les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre avaient été prises. Le même jour, le premier contingent de l'armée canadienne débarquait en Angleterre.

Dans le domaine économique, l'organisation procéda avec non moins de célérité. La création d'un organisme économique efficace de guerre devint dès le début partie essentielle de l'effort de guerre. Ce sujet est étudié en détail aux pp. xxxii-xliii.

Le Parlement fut reconvoqué en session régulière le 25 janvier 1940 et dissous le même jour. Des élections générales eurent lieu le 26 mars, et le nouveau Parlement se réunit le 16 mai 1940. Le point culminant de son action législative fut la présentation et l'adoption, au cours de la troisième semaine de juin, de la loi de la mobilisation des ressources nationales, autorisant le Gouverneur en Conseil à ordonner "aux individus de se mettre, avec leurs services et leurs biens, à la disposition de Sa Majesté pour le compte du Canada selon qu'il peut être jugé nécessaire ou opportun pour garantir la sécurité publique, assurer la défense du Canada, le maintien de l'ordre public ou la poursuite efficace de la guerre, ou maintenir les fournitures et